PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

DECRET du PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 N° 240 /PCM/MI.-

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N°59/3 du I5 Février I959, portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi organique N°59/35 du 3I Décembre I959, portant institution et organisation des Conseils Généraux;

VU le Décret N°34/PCM/MI du 29 Février I960, fixant les attributions des Délégués Régionaux;

VU le Décret N°84/PCM/MI du I4 Avril I960, nommant M.NICOLAS Délégué Régional du Nord-Ouest;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu;

- DECRETE -

ARTICLE Ier.- M.FABRE Jacques, Administrateur 4ème échelon de la FOM., Commandant de Cercle p.i. de DJOUGOU est chargé, cumulativement avec ses fonctions, d'assurer l'expédition des Affaires Courantes de la Délégation Régionale du Nord-Ouest.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Porto-Novo, le Ier Septembre I960

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

M.AROUNA.-

H.MAGA.-

AMPLIATIONS :
P.C.M. 4
M.I. 4
Minist.et Secrét.d'Etat I2
Commandants de cercle de Natitingou 1
de Kouandé I
de Djougou I
Chef Subd.Tanguiéta I
Chef Subd.Boukombé I
Chef Subd.Bassila I